



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

Suite du meeting laïque de Japy du 5 décembre

Le Président de la Libre Pensée, Jean-Sébastien Pierre a clôturé le meeting national laïque par ses mots :



« Nous allons clore ce meeting dans les temps prévus. Vous avez tous œuvré à sa réussite, et je pense que tous les participants peuvent s'en trouver satisfaits.

J'ai entendu évoquer trois fois le nom de notre regretté Président **Marc Blondel**. Je pense qu'il aurait apprécié la tenue de cette journée. Je me souviens qu'il aimait se définir lui-même comme « **citoyen jureur** » en référence au **Serment de Vincennes** qu'il refusait, lui, d'oublier. Je me permets, tout comme **Jean-Luc Romero**, **Philippe Guglielmi** et **David Gozlan** de saluer, une fois de plus sa mémoire de militant.

Vous allez retourner dans vos localités, vos départements, vos quartiers, et vous allez, nous allons, tous, travailler à élargir et à consolider l'union qui s'est manifestée ici. Chacun le fera avec ses déterminations propres et sa sensibilité.

Nous allons continuer ! Nous ferons respecter la loi de 1905 ! C'est une loi fondamentalement démocratique, fondamentalement républicaine, fondamentalement libertaire !

Avec toute reconnaissance d'un culte, la liberté de conscience est menacée.

Nous allons continuer à œuvrer pour l'abrogation de la loi Debré, loi inique, qui fait que l'État organise la concurrence contre sa propre École ! Cela ne suffira pas, eu égard aux atteintes gravissimes que l'Ecole publique a subi pendant les dernières décennies ? Sans doute, mais, imaginé quel signal cela représenterait pour l'Ecole de la République si tombait cette iniquité.

Qu'elle disparaisse ! C'est la laïcité, c'est la justice, c'est la raison.

N'oubliez pas de verser au drapeau en sortant, nous avons encore des frais à couvrir, ni de vous attarder à la librairie pour enrichir vos fonds de vente de Fédérations et, bien sûr, votre propre bibliothèque.

Bon retour à tous. »

Vous trouverez ci-dessous le discours de **Pierre Tournemire**, vice-Président de la **Ligue de l'Enseignement** et d'**Alain Barbier**, secrétaire de la **FERC CGT**.



Intervention d'Alain Barbier au nom de la FERC CGT au grand meeting national laïque du 5 décembre 2015 pour la défense et la promotion de la loi de 1905

Une loi de liberté



Il y a 110 ans, le 9 décembre 1905, la loi de Séparation des Églises et de l'État était votée. Elle clôturait 25 ans de tensions entre la République et l'Église catholique, traditionnellement fidèle à la monarchie. Une partie des républicains s'était engagée dès 1875 dans la déconcessionnalisation de la vie publique. Le délit d'outrages à la morale religieuse et à la religion de l'État disparaissait, tout

comme les prières récitées au début des sessions parlementaires. L'école gratuite, obligatoire et laïque de six à douze ans fut instituée pour contrer l'influence des congrégations religieuses qui avaient jusqu'alors le quasi-monopole de l'école. Durant l'affaire **Dreyfus**, la majorité de l'Église catholique, avec son quotidien *La Croix*, mena une violente campagne antisémite et réactionnaire. À partir de 1901, une nouvelle loi sur les associations servit à combattre les congrégations religieuses, en particulier celles qui se consacraient à l'enseignement.

Finalement, la loi de 1905 met un terme au concordat napoléonien de 1801 qui régissait les rapports entre le gouvernement français et l'Église catholique :

Article 1er : «*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...*».

Article 2 : «*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte...*»

La loi «garantit» à chacun les moyens d'exercer librement sa religion dans le respect de celles d'autrui. L'État n'entend en aucune façon limiter la liberté de conscience ni cantonner la religion à la sphère privée comme le préconisaient les députés radicaux-socialistes avec l'interdiction du port de la soutane dans l'espace public. La laïcité ne sépare pas l'homme de la religion,

elle sépare l'État de la religion ! La loi de séparation des Églises et de l'État est une loi de liberté.

L'Église n'aura de cesse de reconquérir le terrain perdu, principalement dans son domaine privilégié, l'éducation. En 1940, le régime de Vichy rendit aux religieux le droit d'enseigner. En 1942, toutes les congrégations furent à nouveau autorisées. Ces lois restèrent en vigueur à l'avènement de la IV^e République. En 1951, la loi **Barangé**, en accordant directement aux écoles privées une allocation trimestrielle pour chaque élève scolarisé, permit de subventionner à nouveau l'école catholique. En 1959, la loi **Debré** organisa la prise en charge financière par l'État de ces écoles, à travers la mise en place des contrats dits « d'association ».

Il faudrait aujourd'hui ajouter à ces mesures générales les moyens supplémentaires offerts par les collectivités territoriales, communes, départements, régions, pour subventionner à longueur d'années cet enseignement privé.

Aussi, la **FERC CGT** est-elle aux côtés de la **Fédération nationale de la Libre Pensée** à l'occasion de cette journée nationale pour la défense de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État. Aux côtés de la LP, la FERC CGT exige l'abrogation de la loi Debré. L'ensemble de nos syndicats, y compris celui des personnels des établissements privés, revendique la fin du système dual et l'intégration de tous les établissements dans un grand service public d'Éducation Nationale. L'État finançant les personnels sous contrat, et les collectivités prenant un part non négligeable à ce financement, cette revendication est la seule qui offre aux jeunes comme aux personnels des perspectives de progrès. Mettre l'ensemble des ressources dans un système éducatif modernisé, démocratique et émancipateur doit permettre de répondre aux besoins sociaux grandissants qui placent l'Éducation au cœur de tout projet de transformation sociale.

Aux côtés de la LP, la FERC CGT exige l'abrogation du décret du 16 avril 2009 portant publication de l'accord



entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur. Cet accord autorise les établissements religieux à délivrer des diplômes ecclésiastiques au nom du processus de Bologne de l'Union européenne et que la République laïque les reconnaît à égalité avec les diplômes délivrés par



l'université. C'est la remise en cause du principe du monopole de la collation des grades qui a fondé l'université républicaine en 1880.

Aux côtés de la LP, la FERC CGT exige l'arrêt immédiat de la mise en place des ComUE (Communautés d'universités et d'établissements) instaurées par la loi LRU-Fioraso Enseignement supérieur et Recherche de juillet 2013. On retrouve en effet au sein de celles-ci des établissements publics et des établissements privés comme les instituts catholiques par exemple.

Aux côtés de la LP, la FERC CGT exige la suppression du diplôme universitaire « *religions et sociétés* ». Ce gouvernement, en proposant que l'université forme les imams et délivre des diplômes religieux, viole délibérément la loi de 1905. L'État n'a pas à s'ingérer dans la gestion des cultes et à former les religieux. Ce n'est pas à la République d'assurer la formation des prêtres dans les séminaires, pas plus que celle des pasteurs, imams ou rabbins!

Ce meeting national de commémoration et de défense de la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation des Églises et de l'État résonne aujourd'hui dans nos consciences d'une façon d'autant plus emblématique après les attentats meurtriers du 13 novembre. J'ai lu sur une affiche de la LP: « *Démocratie et laïcité sont identiques !* » Un combat plus que jamais nécessaire et d'actualité quand, pour la seconde fois cette année, la barbarie frappe, directement dans les rues de Paris et dans des lieux publics, semant mort et désolation sur son passage.

Après la liberté d'expression et le droit au blasphème, c'est dans des lieux de loisirs, de culture ou de fête que s'est déroulé le drame de ce vendredi noir. Cette haine du droit à la vie et à la fête est la manifestation d'un fanatisme mortifère et de l'obscurantisme le plus sombre.

Dès le lendemain, certains quotidiens titraient en une : *Massacre à Paris*. Comme pour faire écho au titre de la pièce écrite à la fin du 16^e siècle par le dramaturge élisabéthain **Christopher Marlowe**, qui raconte une autre nuit sanglante à Paris : celle de la nuit de la Saint-Barthélémy du 23 août 1572, quand les dogmes

religieux faisaient couler le sang des innocents... Quand l'aveuglement religieux servait d'alibi au déchaînement de la violence pour imposer par la force et la terreur une certaine conception du monde.

Trois camarades de la CGT ont aussi été victimes de cette folie avec tant d'autres dont nous avons découvert avec effroi le destin tragique. La FERC CGT tient à exprimer à nouveau sa compassion pour toutes les victimes et assure de son soutien leur entourage et leurs familles si durement éprouvées en s'associant à leur deuil.

L'obscurantisme entend s'appropriier le monde en dominant progressivement tous les aspects de la vie sociale. Il flatte les instincts les plus vils. Il produit des clans, des castes, des tribus qui n'ont d'autre échappatoire que l'arrogance, la brutalité et le refus de l'autre qu'il faut éliminer. Il est la manifestation et le fruit des mutations de la domination marchande et de la politique impérialiste des puissances capitalistes de ce monde qui ne savent penser qu'en termes d'assujettissement ou d'asservissement à leurs intérêts spécifiques. Cet obscurantisme est l'expression la plus radicale de l'isolement du savoir des exclus de la stratégie du chaos social que les forces du capital tentent d'imposer partout.

Depuis le 14 novembre, on voit se mettre en place une stratégie de la tension soigneusement entretenue par la peur du danger extérieur et de l'ennemi intérieur que l'on remet au goût du jour. L'état d'urgence, le renforcement des dispositifs sécuritaires et répressifs vont permettre de limiter au strict minimum les exigences démocratiques. Sous couvert de menace intérieure terroriste, on autorise les écoutes, la surveillance du courrier électronique, les perquisitions à toute heure, les gardes à vue illimitées, les détentions administratives, les assignations à résidence...

En habituant la population au quadrillage policier et militaire, en abolissant les droits au secret et à l'intimité, c'est l'état d'exception qui va imposer sa norme à toutes et à tous. « *Cela va être long* », « *cela va durer* » et « *il va falloir s'y habituer* » répète à l'envi notre Premier ministre.

Chacun se souvient de la chape de plomb qui s'est abattue sur les États-Unis au lendemain du 11 septembre 2001 avec le « **Patriot Act** » et de la désastreuse guerre « *libératrice* » de l'Irak qui a suivi et provoqué la déstabilisation de toute la région. Créant ainsi les conditions qui ont favorisé l'émergence et l'extension de foyers du terrorisme international qui, de l'aveu même d'**Hilary Clinton**, sont des « *créations américaines* ». Quinze ans après, les USA n'en sont toujours pas sortis. En dépit de ses déclarations velleitaires en début de mandat, le Président **Obama** n'a pu mettre fin à l'anomalie morale et politique que représente la prison de Guantanamo.

Sous le couvert de « *guerre contre le terrorisme* », c'est un arsenal répressif d'exception qui se met en place sous nos yeux. Comme on le voit depuis plusieurs jours, ce ne sont pas seulement les supposés « *terroristes* » qui sont ciblés, mais toutes celles et tous ceux qui contestent l'ordre établi et la politique gouvernementale. Il s'agit d'empêcher à tout prix la moindre manifestation de résistance sociale contre la stratégie impérialiste du chaos organisé. Là réside la vraie nature de cette guerre !

Une guerre des classes qui se traduisait quasiment au même moment et avant l'instauration du couvre-feu social par l'annonce du licenciement de salariés d'**Air France** accusés de violences envers les représentants d'une direction qui ne sait afficher que mépris, arbitraire et provocations à l'encontre de ses salariés.

Ainsi que l'écrivait, le lendemain du 13 novembre, le secrétaire général de l'union départementale CGT de la Haute-Garonne, **Cédric Caubère**, dans un appel aux syndiqués: « *Notre force à nous, c'est notre bien commun, la CGT !* »

La CGT, c'est avec elle et grâce à elle, que des millions de salariés, tout au long de ses 120 ans d'existence ont pu donner un sens et une traduction concrète aux valeurs et principes de

la République inscrits dans la Constitution. Ce sont la justice sociale, les moyens donnés à tous de vivre dignement de leur travail, de se soigner et de vivre sa retraite pleinement, sans oublier la laïcité, le droit à l'éducation et à la culture pour tous.

*Les guerres et tous les formes de violence qui touchent la planète, sont la conséquence inéluctable du capitalisme. Elles s'étendent en même temps que lui. Les propos de **JAURÈS** sonnent encore plus fort depuis ce 13 novembre : « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage »...*

De tous temps, la CGT s'est battue pour la paix et l'unité entre les peuples. C'est notamment le sens de notre engagement le 1er mai, c'est l'unique garantie de la sécurité de tous les êtres humains. »

C'est bien dans la lutte des classes et l'émergence d'une conscience de classe que nous trouverons les ressorts qui nous permettront de faire front, collectivement, et d'éradiquer toutes les formes d'obscurantisme et de barbarie. Alors qu'on veut nous imposer partout la culture de la performance, de la compétition et de la concurrence entre tout et tous, avec la sélection, l'exclusion et l'élimination des concurrents comme remède unique aux illusions individuelles, c'est la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs que nous devons cultiver, porter et défendre.

Alors que la nouvelle féodalité libérale entend s'assurer le contrôle et s'appropriier le savoir (enseignement dévalorisé, études supérieures assujetties à la domination marchande, privatisation de la recherche scientifique) en abaissant assidûment la conscience critique des futurs citoyens à force de rogner sur les contenus et les exigences disciplinaires, c'est un système éducatif fondé sur un service public national, démocratique, laïque et émancipateur que nous devons promouvoir et défendre.



Si **François Hollande** et **Manuel Valls** aspirent réellement à l'unité nationale autour de leurs projets, ce sont les droits des travailleurs, leur dignité, leur liberté d'expression et d'action qu'ils doivent faire respecter et renforcer. Ce sont la lutte concrète contre le chômage et la

précarité, le maintien et le développement de la protection sociale, du droit à la santé pour tous et le droit de partir à la retraite en bonne santé, la défense de tous les services publics, la culture et l'accès à l'éducation pour tous, le respect des libertés syndicales et de l'action syndicale, la défense et l'application intégrale de la loi de séparation des Églises et de l'État, qu'ils doivent mettre au centre de leur action.

La culture et l'éducation sont les seules armes de dissuasion que nous voulons bien mettre à l'épaule et dont nous acceptons de faire usage, dans une société

laïque qui, seule garantit nos libertés démocratiques et une vie collective apaisée où chacun peut trouver sa place et s'épanouir.

C'est pourquoi, dans le contexte actuel, le maintien et le succès de cette journée nationale pour la défense et la promotion de la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 organisée par la **Fédération nationale de la Libre Pensée** revêtent, pour la **FERC CGT**, une importance particulière de premier ordre.

Meeting du 5 décembre

Pour la défense et la promotion des lois laïques

Intervention de Pierre TOURNEMIRE

Vice-Président de la Ligue de l'enseignement

Chers amis, chers camarades,

Avant de commencer, je voudrais présenter les excuses de plusieurs responsables de la Ligue, en particulier du Président **Jean-Michel Ducomte** qui devait intervenir à ce meeting. Mais nous avons dû nous répartir les nombreuses sollicitations dont nous étions l'objet et c'est à moi qu'est revenu le plaisir de répondre à l'invitation de la **Libre Pensée** afin d'intervenir devant les très nombreux militants présents que je salue chaleureusement.

Par les temps difficiles et douloureux que nous traversons, *Liberté, égalité, fraternité, laïcité* ..., les valeurs de la République sont reprises en boucle, comme si à chaque défi semblant mettre à mal notre capacité à vivre les uns avec les autres, il fallait nécessairement les rappeler de façon d'autant plus incantatoire que c'est une manière de se rassurer, peut-être même pour s'assumer ensemble, au risque de mythifier ou de déformer un passé nostalgique. Or, c'est une référence sereine et lucide à ces valeurs qui est nécessaire quand les fondements même de la République et leurs traductions dans nos modes de vie sont pris pour cibles par des actes odieux.

Si une mobilisation pour les valeurs de la République est indispensable, il faut dire clairement que **la République ne vaut que par les preuves qu'elle donne dans la réalité quotidienne**. Cette tâche im-



plique certes la responsabilité des pouvoirs publics pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité et la justice sociale, mais elle exige dans le même temps l'engagement de tous les acteurs collectifs de la société et des citoyens eux-mêmes. Sur ces questions, les enseignants, les parents d'élèves, les collectivités locales et les associations qui l'accompagnent et la promeuvent, savent bien que l'Ecole est en première ligne. La loi de refondation votée en juillet 2013 indique d'ailleurs que « *outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'Ecole de faire partager aux élèves les valeurs de la République* ». Un des 5 domaines du nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture est consacré à cette mission avec pour objectif qu'il soit acquis par l'ensemble des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire. En effet, plus que jamais, pour que les valeurs démocratiques et républicaines soient comprises et partagées, il faut les faire vivre dès le plus jeune âge afin que chaque enfant

ait le goût de l'avenir. C'est une promesse qu'il faut tenir dans les activités d'enseignement et par l'ensemble des activités péri et post scolaires.

Mais cette promesse ne peut *réellement* être tenue pour tous si le dualisme scolaire facteur de ségrégation culturelle et sociale perdure, si l'Etat continue à financer le libre choix d'une conception consumériste de l'éducation et un fonctionnement entrepreneurial animée par la concurrence entre élèves, familles, établissements et collectivités publiques alors que les bâtisseurs de l'Ecole publique, gratuite et laïque avaient voulu l'égalité en éducation. Il faut donc reprendre la question de l'unification de la mission publique d'éducation scolaire et étudier la place des initiatives de droit privé, leur rôle et leurs modalités de financement. Pour y parvenir, on peut diverger sur les modalités et priorités de l'action. La **FNL** met en avant l'abrogation immédiate de la loi Debré. La **Ligue de l'enseignement** estime, elle, que pour avoir quelque chance d'aboutir positivement il faut avant tout regagner l'opinion et que pour le rendre possible, il faut préalablement restaurer la crédibilité de l'enseignement public. Aussi convient-il sans attendre de s'attaquer à la ségrégation scolaire qui existe aussi dans le service public actuel. Elle lui confère de plus en plus des allures de « *self-service public* » avec « *des établissements chics et des établissements chocs* », faisant des plus initiés, des mieux nés, les mieux servis. Il faut profondément transformer le service public d'éducation pour que soit assumée en son sein la pluralité et qu'il devienne son propre recours. Il est donc pour nous prioritaire d'agir pour que soit mis en œuvre, réellement, complètement et partout la loi de Refondation de l'Ecole.

Bien évidemment, ces nuances d'appréciation sur les priorités à mettre en œuvre, n'empêchent pas d'exiger ensemble que l'Etat mette, *sans attendre*, un terme à toutes les dispositions et tous les moyens privilégiant l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public et qu'il s'assure que, sur l'ensemble du territoire, soit remplie son obligation d'organiser l'enseignement gratuit et laïque. De même, *sans attendre*, les financements publics de l'enseignement privé doivent être assujettis à des contreparties contrôlées, notamment que ces établissements répondent à un besoin scolaire reconnu, qu'ils respectent la liberté de conscience des élèves et les programmes scolaires et qu'ils ne pratiquent pas de sélection confessionnelle ou sociale. Tout laxisme dans le

respect de ces dispositions, toute acceptation d'un caractère propre dans l'enseignement ne peuvent qu'avoir de graves conséquences, ouvrant la porte à des revendications prosélytes, enfermant les élèves dans une communauté de rattachement au détriment de l'ouverture à la formation de l'esprit critique, à la reconnaissance des droits de chacun quelle que soit sa famille spirituelle et de l'apprentissage à « *un vivre ensemble* » de tous les futurs citoyens dans leur diversité.

Au-delà de la question scolaire, si la **Ligue de l'enseignement** a répondu positivement à l'invitation de la Libre Pensée, c'est parce qu'il est nécessaire d'agir ensemble, dans la continuité du Colloque que nous avons tenu en commun en mars dernier sur « *Laïcité et Libertés publiques* », pour le respect de l'esprit comme de la lettre de la **Loi de 1905** dite de Séparation des Eglises et de l'Etat. C'est d'autant plus indispensable qu'aujourd'hui les héritiers des minoritaires de 1905, ceux qui ont refusé de voter la loi ou ceux qui l'ont voté alors qu'elle ne répondait pas à leurs attentes, sont aujourd'hui majoritaires dans l'opinion.

Dans un contexte d'affrontements violents entre les Républicains et l'Eglise catholique, **Aristide Briand** a su faire adopter une loi créant les conditions durables de la pacification dans le respect de la liberté de conscience de chacun et de la liberté d'expression des convictions pour tous. **Jean Jaurès**, **Ferdinand Buisson** et lui ont su dépasser les discours les plus radicaux condamnant des comportements contraires à la laïcité et prendre leur distance avec les mesures répressives du Gouvernement **d'Emile Combes**. Ces discours, comme d'ailleurs Emile Combes, étaient très populaires, mais plus ils fleurissaient, plus la France allait mal, un peu comme aujourd'hui. Dans ce contexte, ils ont eu la clairvoyance politique de considérer que la République avait tout à perdre par les réponses du berger à la bergère, de mesures brutales face à des comportements inacceptables. Ils ont su convaincre les républicains que seule la liberté permet à la laïcité de véritablement remplir sa mission émancipatrice, assurant la liberté de conscience, permettant de penser par soi-même indépendamment de toutes contraintes ou magistère imposé, donnant les moyens, à l'aide de sa raison, son esprit critique et sa sensibilité de lutter contre toutes les

formes d'asservissement, de résister à l'obscurantisme, aux dogmes, préjugés ou superstitions. C'est parce que les chemins de l'émancipation et de la liberté étaient les mêmes que la laïcité est devenu progressi-



vement un bien commun.

Aussi, alors qu'aujourd'hui de nombreux discours sur l'Islam renvoient aux propos anticléricaux tenus au début du XX^e siècle sur l'Eglise catholique, il faut rester fidèle à la stratégie de **Briand, Jaurès et Buisson** et aller résolument à l'encontre des conceptions liberticides de la laïcité. Il faut répondre à ceux qui affirment d'autant plus leur attachement à la laïcité qu'ils en changent son rôle, que la laïcité est un combat politique pour défendre les libertés avant d'être un débat culturel visant à préserver une incertaine identité française qui serait forcément menacée par l'islam et l'immigration. Il faut résister aux propos considérant :

que la laïcité ne serait plus essentiellement la garantie d'un droit de liberté, mais l'exigence d'une manière d'être, le moyen d'exorciser les peurs ressenties face aux évolutions traversant la société française.

que la coexistence pacifique des libertés individuelles compterait moins que leur soumission à des valeurs morales déclarées indiscutables, et donc devant s'imposer indistinctement à tous indépendamment du libre examen de chacun.

que la laïcité serait moins un principe émancipateur que la justification de l'interdiction de ce qui dérange le regard ou les habitudes.

Il nous faut dénoncer le hold-up de l'extrême droite qui instrumentalise la laïcité pour conduire une « *croisade* » contre les citoyens de confession musulmane, avec une approche caricaturale de leur religion et des arguments xénophobes

Même si c'est difficile aujourd'hui à se faire entendre, il nous faut dire clairement que ce positionnement laïque, ces discours, ces comportements sont contraire à la loi de 1905, même s'ils s'en réclament avec force, car ils sont générateurs d'affrontements culturels et d'explosion sociale. Certes, la montée des violences dans nos sociétés n'incite guère à adopter une posture de compréhension. Après le 13 novembre, les discours populistes des marchands d'illusion, jouant sur les inquiétudes légitimes de ceux qui souffrent, trouvent un large écho en entretenant la peur de l'autre et en proposant des boucs émissaires. Mais, fidèle à notre tradition laïque, il faut pourtant raison garder.

Même si « *bâtir du commun* » est difficile, il nous faut affirmer que la seule véritable alternative, c'est de convaincre que si la discorde est inévitable, la recherche de la cohésion est tout aussi nécessaire – même si c'est difficile à faire entendre.

Si on doit réprimer des comportements contraires au respect des libertés et des personnes, il est vain de vouloir contraindre à abandonner des convictions, même fausses. **On ne peut émanciper une personne contre son gré.** Si on peut restreindre la liberté d'expression des personnes, on ne peut jamais obtenir d'elles de penser le contraire de ce qu'elles croient. Il faut les convaincre de leur erreur éventuelle et faire partager des réponses plus pertinentes. En démocratie, il n'y a pas d'autres voies que le respect des principes démocratiques qui supposent que soit respectés dans le même temps chaque personne, l'intérêt général, l'éthique du débat et le temps, car il n'y pas de raccourci historique pour faire évoluer les mentalités.

Pour cela, il faut contribuer à rendre l'avenir plus visible pour que chacun ait la certitude qu'il a encore un destin et qu'il peut, avec d'autres, faire qu'il soit plus désirable. Il faut donc inviter toutes les personnes à agir ensemble, quelles que soient leurs opinions philosophiques ou religieuses, pour une société meilleure. C'est par une action sereine et généreuse, respectueuse des identités et des convictions tout en promouvant des valeurs partagées, en invitant chacun à prendre part avec des droits et des devoirs à la construction permanente des principes de la République rendus accessibles, partout et pour tous, que nous contribuerons à « *faire société ensemble* ».

Il sera ainsi clair pour tous que la laïcité n'est pas une pensée qui exclut, porteuse d'interdits, mais au contraire qu'elle libère et offre des espaces de rencontres, de dialogues, d'échanges et de débats favorisant les connaissances mutuelles et la reconnaissance réciproque des cultures d'où découlent des règles librement consenties par l'ensemble, car réfléchies et construites collectivement.

Il s'agit ni plus ni moins de redonner l'espérance de voir la République respecter sa promesse de « *Liberté, Egalité, Fraternité* » en indiquant que ces valeurs exigent de s'enrichir des conquêtes nouvelles au gré des victoires que remportent les engagements de ceux qui les partagent.

